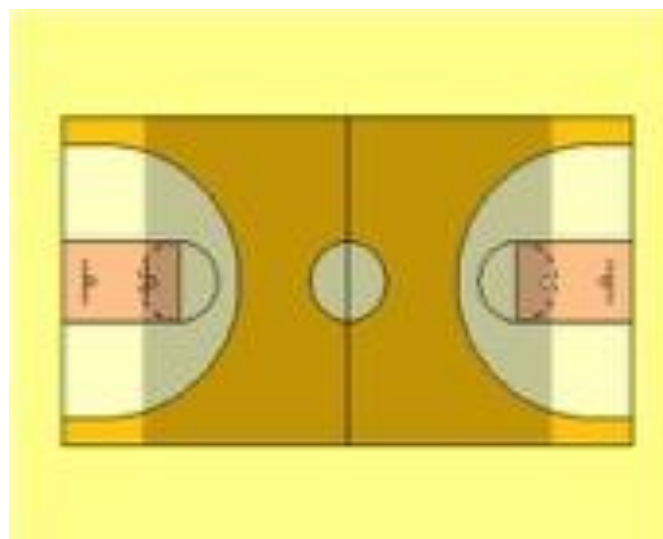


Trophée Tilia

Catégorie U10 – 4c4

1. Le règlement du Trophée Tilia se base sur le règlement officiel de l'AWBB. Les adaptations faites par rapport aux règles de l'AWBB sont reprises au point 6 du présent règlement.
2. Le Trophée Tilia sera déclaré de manière officielle sous forme de tournoi amical. Il n'y aura donc aucun problème d'assurance.
3. Le calendrier des matchs est dévoilé de manière définitive lors du tirage au sort initial.
4. **Lieux des rencontres**
 - 4.1. Jusqu'aux demi-finales, les rencontres (à l'exception de celles impliquant le Collège St-Louis Basket) se déroulent dans les installations du Collège Saint-Louis, sur les terrains latéraux, équipés de panneaux suspendus. Le lieu des rencontres impliquant le Collège St-Louis Basket sera communiqué aux clubs concernés en temps utile.
 - 4.2. Les demi-finales et finale auront lieu dans les installations du Collège St-Louis Basket, sur le terrain principal, équipé de panneaux amovibles. Il sera agencé de la manière suivante, la rencontre se déroulant sur la partie ombrée :



5. Logistique d'une rencontre

- 5.1.** L'arbitrage de l'intégralité des rencontres sera assuré par l'organisation. Elles seront dirigées par un(e) arbitre ou une paire d'arbitres, désigné(e) par Laurent Beck, arbitre en Euromillions League, qui officiera comme juge-arbitre lors du Trophée Tilia.
- 5.1.1.** Jusqu'aux demi-finales, les rencontres impliquant le Collège St-Louis Basket ne seront pas arbitrées par un membre du Collège St-Louis Basket.
- 5.2.** Chaque équipe doit se présenter avec un(e) délégué(e) aux arbitres et une personne pour tenir la table. La feuille devra être dûment complétée 30 minutes avant le début de la rencontre et présentée au juge-arbitre ou vérificateur désigné par le juge-arbitre.
- 5.3.** Tous les documents officiels, dûment complétés, seront vérifiés (licence AWBB du club pour lequel le (la) joueu-r(-se) évolue, identité, certificat médical). Un joueur n'étant pas validé ne pourra participer à la rencontre, sous peine de perte de la rencontre sur un score de forfait.
- 5.4.** Une équipe perdant une rencontre sur un score de forfait est exclue de la compétition.

6. Adaptations du règlement de l'AWBB

- 6.1.** Tout joueur inscrit sur la feuille de match doit commencer au moins 2 des 7 premières périodes.
- 6.2.** Les remplacements sont interdits durant une période (1/8^e temps) sauf :
- 6.2.1.** en cas de blessure.
- 6.2.2.** en cas d'élimination (5 fautes personnelles).
- 6.2.3.** lors de la dernière période du match. Ils sont alors autorisés selon le code de jeu.
- 6.3.** Le chrono sera arrêté sur panier marqué lorsqu'il affichera 2:00 ou moins dans la dernière période du match.

- 6.4.** Les fautes d'équipes sont aussi comptabilisées. Deux lancers-francs sont accordés à chaque faute de l'équipe adverse, à partir de la 5^{ème} d'une période.
- 6.5.** Le comptage des points se fera comme en U12. À cet effet, la feuille type U12—5c5 sera utilisée tout au long de la compétition et le marquoir affichera l'évolution du score.
- 6.5.1.** Un panier de plein jeu vaut 2 points.
- 6.5.2.** Un lancer-franc vaut 1 point.
- 6.6.** Aucun jeu-concours n'est organisé durant la mi-temps.
- 6.7.** La règle des « trois crocodiles » ne posant que trop rarement de problèmes, elle ne serait d'application que dans les cas les plus aigus et après avoir pris soin d'avertir le coach et le joueur d'abord. Restons pédagogiques.
- 6.8.** La règle des 3 secondes dans la raquette sera d'application. Elle sera cependant souple et à l'appréciation de l'arbitre, principalement pour éviter les abus sur des situations de différences morphologiques importantes qui le nécessiteraient, afin de rester fidèle à un objectif pédagogique.
- 6.9.** Les fautes technique, antisportive et disqualifiante seront d'application. Le code de jeu est d'application pour ces types de fautes. Les formateurs (coaches) doivent montrer l'exemple et ces situations ne devraient être, au pire, que des cas exceptionnels.
- 6.10.** En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 3 minutes est ajoutée (avec application de l'article 6.3). Elle sera répétée autant de fois que nécessaire pour départager les deux équipes. Pour le reste, elle suit les mêmes principes que ceux décrits dans le code de jeu.
- 6.11.** L'accès à la compétition est réservée aux U10, sans restriction (ex : un U8 peut participer si son formateur l'en estime capable).

7. Déroulement de la compétition (2019-2020 — 22 participants)

7.1. Le 1^{er} tour

7.1.1. Onze (11) rencontres sont déterminées lors du tirage au sort initial. Les 11 vainqueurs sont qualifiés pour la phase finale.

7.1.2. Dix (10) des 11 perdants seront repêchés pour disputer une seconde rencontre qualificative.

Il s'agira des 10 équipes ayant perdu par le plus petit écart lors de leur première rencontre, ce afin de solliciter un esprit de combativité jusqu'à la dernière seconde malgré une défaite inévitable.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, l'équipe ayant marqué le plus de points lors de sa première rencontre sera prioritaire.

En cas de nouvelle égalité, le fair-play départagera les ex-aequo. D'abord, l'équipe ayant le moins de fautes techniques lors de sa première rencontre sera prioritaire. Ensuite, l'équipe ayant commis le moins de fautes lors de sa première rencontre sera prioritaire. Enfin, en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort aura lieu.

7.2. Les repêchages

7.2.1. Les perdants du 1^{er} tour sont classés selon l'article 7.1.2 du présent règlement.

7.2.2. Les rencontres des repêchages sont déterminées comme suit, selon l'article 7.2.1 :

Équipe « visitée »	Équipe « visiteuse »
1	10
2	9
3	8
4	7
5	6

7.2.3. Les 5 vainqueurs intègrent la phase finale.

7.3. La phase finale (2019-2020 — 16 équipes — 1/8^e de finale)

7.3.1. Les rencontres sont déterminées lors du tirage au sort initial.

7.3.2. Cette phase est à élimination directe.

7.3.3. L'équipe gagnante de la phase finale remporte le Trophée Tilia

8. Tout cas particulier qui surviendrait lors de la compétition et qui n'aurait pas été envisagé par le présent règlement sera de la seule compétence du juge-arbitre.

Annexe

1001	1 ^{er} tour	14/09/2019	??	??
1002	1 ^{er} tour	14/09/2019	??	??
1003	1 ^{er} tour	14/09/2019	??	??
1004	1 ^{er} tour	14/09/2019	??	??
1005	1 ^{er} tour	14/09/2019	??	??
1006	1 ^{er} tour	14/09/2019	??	??
1007	1 ^{er} tour	14/09/2019	??	??
1008	1 ^{er} tour	14/09/2019	??	??
1009	1 ^{er} tour	14/09/2019	??	??
1010	1 ^{er} tour	14/09/2019	??	??
1011	1 ^{er} tour	TBD	??	??

1012	Repêchage	26/10/2019	Chaque ligne correspond respectivement à celles du tableau de l'article 7.2.2 du présent règlement.
1013	Repêchage	26/10/2019	
1014	Repêchage	26/10/2019	
1015	Repêchage	26/10/2019	
1016	Repêchage	26/10/2019	

NB : les dates exactes des rencontres impliquant le Collège St-Louis Basket avant les demi-finales ne sont pas encore déterminées mais seraient sur le(s) même(s) week-end(s) que les autres rencontres du même tour. Au 1^{er} tour, le numéro de rencontre du Collège St-Louis Basket sera échangé avec la rencontre 1011. Pour le reste, si le Collège St-Louis Basket est concerné, la programmation de sa rencontre peut être modifiée selon les disponibilités de la salle dans laquelle elle se jouera.

